



# PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 29 septembre 2020

### Dengue à La Réunion : restons vigilants !

Du 21 au 27 septembre, 15 cas de dengue ont été signalés à l'ARS. La circulation du virus reste de faible intensité mais diffuse dans l'île. Au cours des deux dernières semaines, 8 communes ont rapporté des cas. La région ouest reste la plus largement touchée.

La préfecture et l'ARS rappellent à la population la nécessité de lutter contre la dengue en mettant en œuvre les gestes de prévention : se protéger des piqûres de moustiques et de continuer à se protéger, même malade, vider ce qui peut contenir de l'eau autour de son domicile, et consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Situation épidémiologique au 29 septembre 2020

(données de la Cellule régionale de Santé Publique France)

Au cours des deux dernières semaines, 8 communes ont rapporté des cas : **Saint-Paul, Saint-Leu, La Possession, Etang Salé, Saint-Denis, Saint-Joseph, Saint-Pierre et Les Avirons.**

Sur les 4 dernières semaines, seules quelques communes du sud et de l'est ne rapportent pas de cas.

Les principaux regroupement de cas identifiés sur l'île :

##### Région Ouest

- **Le Port** (Mondon)
- **Saint Leu** (Stella)

##### Depuis le début de l'année

- **Plus 15 920 cas** autochtones confirmés
- **676 hospitalisations**
- **1 747 passages aux urgences**
- **19 décès** (dont 9 directement liés à la dengue)

**Les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS continuent leurs interventions de démositication de jour et de nuit**, en appliquant les mesures barrières contre la diffusion de la Covid-19.

Ces traitements contre la prolifération de moustiques sont indispensables pour lutter contre la dengue et doivent être accompagnés par les gestes de prévention mis en œuvre par la population réunionnaise.

#### Recommandations pour lutter contre la dengue

- **Se protéger et protéger son entourage contre les piqûres de moustiques** (répulsifs, moustiquaires, vêtements longs, diffuseurs)
- **Éliminer les gîtes larvaires** : vider tout ce qui peut contenir de l'eau tout autour de son domicile

- **Consulter un médecin en cas de symptômes** : fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements, fatigue...

Ces mesures de protection s'appliquent également aux personnes ayant déjà contracté la dengue précédemment.



#### Contact presse

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 02 62 40 77 77

Mél : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)

Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr)

Twitter et Facebook @Prefet974